

LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'A.B.F.

*Déclaration de Jacqueline Gascuel
après son élection à la présidence*

Je tiens tout d'abord à remercier tous ceux qui m'ont marqué leur confiance et ont permis mon élection à la présidence de l'association ; je tiens surtout à dire à mon prédécesseur, Jean-Claude Garreta, combien nous avons tous apprécié ses compétences et sa cordialité pendant les trois années qui ont été marquées par son mandat. Nous savons que sa présence efficace au sein du nouveau bureau ainsi que celle de Claudine Lehmann, notre fidèle trésorière, assureront à notre activité une indispensable continuité, comme nous savons que c'est un signe de santé de voir l'équipe des responsables se renouveler et s'étoffer.

Pourtant, ce n'est ni sa nouvelle présidente, ni le nouveau bureau qui pourront assurer à l'A.B.F. son authenticité et sa vitalité. Celles-ci reposent sur l'activité des groupes régionaux et des sections : le bureau doit à tout moment les associer à son travail et à sa réflexion, se demander s'il demeure représentatif des aspirations profondes de l'ensemble de la profession.

Je souhaite que nous respections l'autonomie des groupes et des sections, mais je leur demande de faire circuler l'information (vite et bien !) et de s'associer sur des objectifs précis, déterminés de concert. Aujourd'hui, deux de ces objectifs doivent retenir toute notre attention : la réforme de la formation professionnelle et les futurs statuts du personnel territorial.

Il nous faut en effet reprendre le dossier du C.A.F.B. À propos de l'E.N.S.B., beaucoup de choses importantes et souvent prometteuses d'ouvertures ont été dites. Il n'en est pas de même du C.A.F.B., examen qui garantit la formation de la grande masse des bibliothécaires :

ceux de la lecture publique, ceux des entreprises ou des hôpitaux, ceux de nombreux instituts ou centres documentaires.

Comme je le rappelais hier, les bibliothécaires ont toujours été attachés à l'unité de leur profession qui assure la cohérence d'un réseau de bibliothèques desservant toute la population, de la maternelle à l'université, toutes les catégories de public, de l'illettré au chercheur de haut niveau. Or la décentralisation, avec ses incertitudes, ses changements et ses promesses, est aujourd'hui une réalité administrative. Dans le cadre de cette décentralisation, un des premiers problèmes qui devront être résolus est celui du statut du personnel territorial ; ce statut, comparable à celui du personnel d'État, doit permettre de reconnaître les compétences spécifiques des bibliothécaires, des bibliothécaires adjoints et des employés de bibliothèque.

Le lieu et le thème du prochain congrès ne sont pas encore retenus et j'attends vos propositions. Et puis se profile déjà à l'horizon l'année 1989 au cours de laquelle la France accueillera le congrès de l'I.F.L.A., et je souhaite que tous nos représentants à l'I.F.L.A. et tous les membres du conseil nous aident à préparer cette manifestation. Dans cette perspective, nous devons développer nos relations avec nos collègues étrangers et, tout particulièrement, avec ceux des pays francophones. Pour mener à bien ses différentes tâches, l'A.B.F. a besoin de moyens matériels ; mais il lui faut aussi se préoccuper de son audience, de l'image de marque des bibliothèques et des bibliothécaires, des liens à établir lors des rencontres interprofessionnelles comme dans les conférences internationales, être présente et attentive partout. Elle ne le fera que grâce à la participation active de tous ses membres.